



Publié sur *Courdimanche* (<https://www.ville-courdimanche.fr>)

[Accueil](#) > Demande de subvention

Plusieurs dispositifs existent. Au niveau municipal, l'association peut remplir un dossier de subvention à retirer auprès du service Vie Associative.

Pour les subventions départementales

Le Conseil départemental propose un guichet unique sur son [site internet](#).

Soutien régional pour la structuration de la vie associative et du bénévolat en Île-de-France

La région subventionne affirme sa volonté de soutenir la vie associative régionale et le développement du bénévolat en Île-de-France.

Toutes les informations sur son [site internet](#).

Voir aussi:

[Site internet du Conseil départemental](#)

[Voir les aides de la région](#)

Contact:

Service vie associative : 01 30 27 30 92

Source URL: <https://www.ville-courdimanche.fr/article/demande-de-subvention>